

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2024

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Morgane FORTIN et Marie-Thérèse REUILLÉ et MM Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absents excusés : Mme Hélène VAN DER HEIJDEN (pouvoir à M. Patrice WAHLEN), MM Julien MERSCHILTZ (pouvoir à Mme Marie-Thérèse REUILLÉ) et M. Anthony PREAUD (pouvoir à M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT).

M. Philippe THIBAUT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h.

Le dernier compte rendu est lu et approuvé.

Objet : Accueil Périscolaire, délibération n° 2024/DEC/001 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de ne pas transférer le personnel de l'accueil périscolaire à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.
- Chargent Mme le Maire de signer les nouvelles conventions de mise à disposition ainsi que toutes pièces utiles au dossier.

Objet : Personnel, délibération n° 2024/DEC/002 :

1/ Contrat Adjointe Technique et accueil périscolaire.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décident de renouveler le contrat de travail de Mme Isabelle GROSEILLER pour un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 en faisant passer le temps de l'accueil périscolaire du midi (12h/13h30) du contrat d'adjoint technique au contrat d'animatrice.
- Autorisent Mme le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

2/ Régime Indemnitare :

Animatrices accueil périscolaire et A.T.S.E.M. :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décident de verser, à compter du 1^{er} janvier 2025, une prime mensuelle brute proportionnelle au temps de travail établie comme suit à :

- Mme Valérie ANTOINE, au titre de son contrat d'A.T.S.E.M. : 55 €.
- Mme Valérie ANTOINE, au titre de son contrat d'animatrice : 45 €.
- Mme Ségolène VAN BRUSSEL BELOT, au titre de son contrat d'animatrice : 70 €.

3/ Secrétaire Générale de Mairie :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Acceptent la proposition de Mme le Maire de réajuster les montants annuels pour la partie I.F.S.E. à 10 800 € au lieu de 8 000 € et pour la partie C.I.A. à 1 200 € au lieu de 800 €.
- Autorisent Mme le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

4/ Lignes directrices de gestion :

Suite à la réforme du statut des secrétaires généraux de Mairie depuis le 1^{er} janvier 2024 les Maires sont tenus de formaliser la nomination de l'agent chargé des fonctions de Secrétaire Générale de Mairie. Une demande d'attribution d'une bonification d'ancienneté de droit sera adressée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour Mme Muguette EDERLÉ.

Objet : Remboursement de factures à une élue, délibération n° 2024/DEC/003 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décident de rembourser à Mme le Maire 252,24 €, somme correspondant à l'achat d'objets destinés au colis des aînés.

Objet : Désignation des membres de la commission « Logistique et Patrimoine » de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, délibération n° 2024/OCT/004 :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Désignent M. Philippe THIBAUT, membre titulaire et Mme Morgane FORTIN membres suppléants de la commission dénommée « Commission Logistique et Patrimoine » de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.